

VOLLEY-BALL
Comité de la Sarthe

SAISON 2024/2025
COMMISSION FINANCIERE
OBJET : Nouveaux tarifs.

Objets :	Saison 2024/2025
<u>Engagements</u>	
Equipe départementale	93.00 €
Equipe départementale jeune (prix par joueur)	8.00 €
• Soit pour une équipe de 2 joueurs • Soit pour une équipe de 4 joueurs • Soit pour une équipe de 6 joueurs	16.00 € 32.00 € 48.00 €
Equipe coupe Sarthe	33.00 €
Equipe compétition libre	30.00 €
<u>Licence :</u>	
LOISIRS (sans compétition)	5.15 €
SENIORS-ESPOIRS-DIRIGEANTS	32.45 €
JUNIORS-CADETS	31.45 €
MINIMES-BENJAMINS	27.40 €
POUSSINS à BABY	23.40 €
COMPETITION LIBRE LOISIRS	17.40 €
BEACH	8.15 €
<u>Indemnité d'arbitrage</u>	13.00 €
<u>Indemnité de formation marqueur</u>	15.00 €
<u>Indemnité de formation arbitre</u>	25.00 €
<u>Indemnité de formation entraîneur</u>	50.00 €
<u>Indemnité de repas</u>	6.00 €
<u>Frais de déplacement</u>	0.30 €
<u>Pénalités</u>	
Absence d'un club à l'assemblée Générale	170.00 €
Equipe déclarée forfait lors d'une rencontre senior	50.00 €
Equipe déclarée forfait général	124.00 €
• Modification de rencontre (au club demandeur délai inférieur à 15jrs) • Match reporté • Changement de rencontre Senior sans demande de report • Joueur non qualifié (senior ou jeune) • Résultats non saisis dans les délais (ou faux). • Feuille de match mal tenue • Feuille de match reçue en retard (fin de semaine) • Arbitre absent sur le terrain • Quota d'arbitre non respecté par tranche de 10%(limité à 7 tranches) • Club n'ayant pas son nombre d'arbitre (par arbitre) • Intérêts de retard un mois après réception de la facture	10.00 € 10.00 € 20.00 € 10.00 € 20.00 € 20.00 € 20.00 € 35.00 € 45.00 € 125.00 € 2%